



Commune de ROQUEFIXADE

# COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 16 avril 2021

Membres en exercice :

11

Présents : 7

Votants: 8

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 10/04/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le seize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER*

**Présents :** Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Delphine BIJARD, André FUSILLO, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ

**Représentés:** Jean-Barthélémy MARIS par Paul PERILHOU

**Excusés:** Amandine RAUZY, Dominique DUMONS

**Absents:** Marc VALLVE

**Secrétaire de séance:** Paul PERILHOU

## Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - roquefixade

### Délibération n°: DE\_2021\_016

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 19 422.91**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit::

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>19 422.91</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>19 422.91</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	
<b>19 422.91</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
	19 422.91
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 14/05/2021  
009-210902490-DE\_2021\_016-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de reception de l'AR: 14/05/2021  
009-210902490-DE\_2021\_016-DE